

L'intendant Poivre à M. Crémont, ordonnateur à l'île de Bourbon

Le 26 octobre 1768

Un document des Archives départementales de La Réunion. Cote 12C

La flûte *l'Ambulante* est arrivée au Port Louis le 19 octobre et *la Garonne* le 25 octobre.

=====
Le 26 octobre 1768¹

La flûte *l'Ambulante* vient d'arriver, Mon cher Ordonnateur. Son voyage a été des plus malheureux, elle n'a rapporté que huit esclaves de Mozambique. Le gouverneur portugais s'est obstiné à défendre la traite, et les officiers du Roi n'ont pas cru devoir compromettre le pavillon de Sa Majesté en faisant un commerce interlope. Ainsi nous en sommes pour nos frais.

La flûte a passé à Foulepointe d'où elle nous a apporté cent bœufs, et l'on prétend qu'il y a eu quelques pacotilles de Noirs. Je suis certain qu'il y en a eu 27 pour le compte de M. Dumas et sa société. Ce Commandant a néanmoins fait grand bruit, et a fait arrêter 24 Noirs achetés par M. le Baron de St Mart, sans qu'on ait pu savoir d'où venaient ces esclaves, on a seulement reconnu que c'était des Malgaches nouvellement arrivés dans l'île.

La flûte *la Garonne* vient également de revenir du Fort Dauphin d'où elle n'apporte que 180 et quelques bœufs ou vaches, quoique cette flûte soit la plus propre aux voyages du Fort Dauphin d'où on ne peut rapporter que des bœufs, et que nous l'ayons mis en état l'hiver dernier d'en transporter le double des autres flûtes. Je savais que M. Dumas ne manquerait pas de l'envoyer à Foulepointe parce que les sieurs Vauquelin et Glemet sont ses associés, et qu'elle rapportera certainement une bonne pacotille de Noirs.²

La nécessité de bras pour le service du Roi nous fait relâcher de la défense qui avait d'abord été faite de traiter en piastres, et de concert avec M. Dumas, j'autorise le Sr Glemet à traiter en piastres, à raison seulement de 10 piastres par tête d'esclave, et le reste du prix en effets de traites.

Le manque du voyage de la flûte *l'Ambulante* me force à lever l'atelier des bois du Grand Port et celui de la chaux, pour appliquer aux besoins les plus pressants du service, les bras qui étaient employés à ces deux ateliers. Je vais donner l'entreprise de l'adjudication de la chaux au rabais [sic³], et l'on m'offre de me fournir la barrique à trois livres. Nous sommes actuellement sans chaux, parce qu'on a été obligé de refaire tous les fours, c'est pourquoi je ne vous en envoie point.

Je joins ici une autre lettre pour affaires de service, vous concernant.

Vous connaissez, mon cher Ordonnateur, l'attachement avec lequel je suis, votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

Le Postillon arrive.⁴

* * *

¹ Le haut du manuscrit étant déchiré, la date est illisible. C'est grâce aux événements relatés que nous datons cette lettre, en particulier le jour précis nous est fourni par l'ajout en bas de lettre « *Le Postillon arrive* » : cette annonce se retrouve sur une autre lettre du même au même, du même jour.

² Un enchaînement difficile à comprendre, sauf à savoir que le jour où ce courrier est écrit, on est en train de réarmer *la Garonne* pour une traite à Foulepointe, elle appareillera pour cette destination le 5 novembre.

³ Il n'est pas certain que les mots soient en bon ordre. Nous aurions mieux compris : Je vais confier la fabrique de la chaux « à l'entreprise » à l'issue d'une adjudication au rabais (c.à.d. à un particulier, le mieux offrant).

⁴ Ajout de la main de Poivre au-dessous de sa signature.